



ASSOCIATION CARBET DES SCIENCES

Siège social : 7 Km Route de Gondeau

97232 Le Lamentin

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

| Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France |

14 rue Case Nègres - Immeuble les Trois Tours - 97232 Le Lamentin
T. 05 96 56 39 36 - sroques@auditim.com - Siret 438 859 233 00035 – APE 6920Z

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CARBET DES SCIENCES relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

L'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations.

Sur la base de mes travaux et des informations qui m'ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, j'ai vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'Association.

Subventions d'exploitation

Je me suis assuré de la correcte application de la méthode de comptabilisation et de rattachement des subventions de l'exercice.

Mes travaux ont consisté à valider les informations fournies dans l'annexe à savoir :

- Les montants de subventions encaissés au titre de l'exercice avec les avis de notification et la revue de la trésorerie
- Les produits constatés d'avance sur les opérations futures ainsi que les reports de ressources enregistrés dans les fonds dédiés.
- Les produits à recevoir sur les opérations en cours



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises



individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

I Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France I



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au LAMENTIN, le 03/05/2023

Le Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 04/05/2023 par
Stéphane Roques



I Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France I

14 rue Case Nègres - Immeuble les Trois Tours - 97232 Le Lamentin
T. 05 96 56 39 36 - sroques@auditim.com - Siret 438 859 233 00035 – APE 6920Z



SELARL Vincent LACOSTE et ASSOCIES
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

CARBET DES SCIENCES

7KM ROUTE DE GONDEAU
97232 LE LAMENTIN

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Bilan association	2
ACTIF	2
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>2</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>2</i>
<i>Immobilisations financières</i>	<i>2</i>
<i>Stocks en cours</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Fonds associatifs et réserves</i>	<i>3</i>
<i>Dettes</i>	<i>3</i>
<i>Engagements reçus</i>	<i>3</i>
<i>Engagements donnés</i>	<i>3</i>
Compte de résultat association	5
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>5</i>
<i>Autres produits d'exploitation</i>	<i>5</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>5</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>5</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>6</i>
<i>Charges financières</i>	<i>6</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>6</i>
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	<i>6</i>
Annexes Associations 2023	9
PREAMBULE	9
PRESENTATION	9
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	9
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
<i>METHODE GENERALE</i>	<i>10</i>
<i>PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	<i>10</i>
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	12
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
AUTRES INFORMATIONS	19
Bilan association détaillé	21
ACTIF	21
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>21</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>21</i>
<i>Immobilisations financières</i>	<i>21</i>
<i>Stocks en cours</i>	<i>21</i>
PASSIF	23
<i>Fonds associatifs et réserves</i>	<i>23</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>23</i>
<i>Engagements reçus</i>	<i>23</i>
<i>Engagements donnés</i>	<i>23</i>
Compte de résultat association détaillé	25
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>25</i>
<i>Autres produits d'exploitation</i>	<i>25</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>25</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>25</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>26</i>
<i>Charges financières</i>	<i>27</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>27</i>
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	<i>27</i>
Compte de résultat détaillé	29
Soldes intermédiaires de gestion	33
Liste des Immobilisations	36
Liasse 23 2070 IS Collectivités	40

CARBET DES SCIENCES

Bilan association

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	10 460	2 808	7 653		7 653
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	105 369	94 074	11 295	5 175	6 120
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours	234 842		234 842	234 842	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 727		3 727	3 727	
TOTAL (I)	354 397	96 882	257 516	243 744	13 772
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	422		422		422
Créances usagers et comptes rattachés	19 966		19 966	14 624	5 342
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	456		456		456
. Personnel					
. Organismes sociaux	554		554	1 164	- 610
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	462 836		462 836	290 706	172 130
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	536 692		536 692	538 924	- 2 232
Charges constatées d'avance	813		813	4 809	- 3 996
TOTAL (II)	1 021 740		1 021 740	850 227	171 513
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	1 376 137	96 882	1 279 256	1 093 971	185 285

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	191 906	191 906	
. Report à nouveau	103 775	213 072	- 109 297
. Résultat de l'exercice	93 666	-109 297	202 963
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	234 835	234 835	
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	624 182	530 516	93 666
Provisions pour risques et charges	234 243	226 449	7 794
TOTAL (II)	234 243	226 449	7 794
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	241 522	167 918	73 604
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	241 522	167 918	73 604
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	27 831	33 540	- 5 709
Autres	54 775	63 628	- 8 853
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	96 702	71 919	24 783
TOTAL (IV)	179 309	169 088	10 221
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 279 256	1 093 971	185 285
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

CARBET DES SCIENCES

Compte de résultat association

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	242 550	8 168	250 718	189 601	61 117	32,23
Montants nets produits d'expl.	242 550	8 168	250 718	189 601	61 117	32,23
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			556 011	471 717	84 294	17,87
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			167 918		167 918	N/S
Autres produits			2		2	N/S
Reprise de provisions						
Transfert de charges			584	12 943	- 12 359	-95,49
Sous-total des autres produits d'exploitation			724 516	484 660	239 856	49,49
Total des produits d'exploitation (I)			975 234	674 261	300 973	44,64
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			1 283	618	665	107,61
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			1 283	618	665	107,61
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				50	- 50	-100
Sur opérations en capital				2 000	- 2 000	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)				2 050	- 2 050	-100
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			976 517	676 929	299 588	44,26
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-109 297	109 297	-100
TOTAL GENERAL			976 517	786 226	190 291	24,20

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	28 888	39 164	- 10 276	-26,24
Services extérieurs	64 760	104 637	- 39 877	-38,11
Autres services extérieurs	87 420	73 982	13 438	18,16
Impôts, taxes et versements assimilés	11 318	12 672	- 1 354	-10,68
Salaires et traitements	374 533	317 473	57 060	17,97
Charges sociales	56 098	53 929	2 169	4,02
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 008	9 462	- 5 454	-57,64
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	7 794	6 808	986	14,48
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	241 022	167 918	73 104	43,54
Autres charges	6 892	102	6 790	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	882 733	786 148	96 585	12,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	70	78	- 8	-10,26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	70	78	- 8	-10,26
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	48		48	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	882 851	786 226	96 625	12,29
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	93 666		93 666	N/S
TOTAL GENERAL	976 517	786 226	190 291	24,20
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

CARBET DES SCIENCES

Annexes Associations 2023

Annexes Associations 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 279 255,79 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 93 666,32 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/03/2023 par les dirigeants.

PRESENTATION

Le Carbet des Sciences est une association qui a pour objet de favoriser, par tous les moyens adéquats, le développement et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) dans la région, pour tous types de publics.

L'association crée et anime des ateliers interactifs, ludiques et pédagogiques, coordonne des actions de CSTI telle que la Fête de la science et contribue ainsi à la diffusion de connaissances générales sur les sciences et les techniques et leurs conséquences sur les modes de vie, le développement économique et les formes d'évolution des sociétés.

Le Carbet des Sciences est également agréé "Education Nationale" et labellisé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les activités du Carbet des Sciences ont enfin pu reprendre un rythme normal suite à la période de pandémie avec toutes les contraintes que l'association a connu, notamment pour des activités en présentiel en établissements scolaires. Nous relevons une augmentation des sollicitations pour des interventions.

Pour rappel : le 28 octobre 2021, l'Assemblée de la collectivité a voté en séance plénière une dotation pour le programme du Carbet des Sciences diminuée de 50 %, soit 129 036,50 euros contre 258 073 euros qui avaient été demandés. Malgré les démarches entreprises auprès de la Collectivité Territoriale de Martinique notre demande de rattrapage financier sur la dotation 2021 a été refusée. De ce fait, le versement de la dotation de la Région puis de la Collectivité territoriale de Martinique au Carbet des Sciences se compose de la dotation de l'Etat et de celle de la collectivité. La dotation 2022 accordée à l'unanimité en séance plénière du 28 octobre 2022 a été ramenée à 258 000 euros.

Sur le plan financier, l'année 2022 se caractérise une nouvelle fois par le glissement dans le temps en année N+1 de la subvention principale du Carbet des Sciences accordée par la Collectivité Territoriale de Martinique. Le Carbet des Sciences est à ce jour en avance de trésorerie sur la dotation CTM, mais aussi sur celles d'autres bailleurs qui ne soldent qu'en clôture d'opération. Cela montre l'importance d'avoir un fond de trésorerie suffisant.

Concernant le projet de construction, la CTM est aujourd'hui maître d'ouvrage. Son coût total s'élève à 3 682 576,44 euros et son budget prévisionnel est le suivant : 700 446,90 euros de l'ANRU, 400 000 euros de l'Etat CCT, 1 878 113,98 euros du FEDER Axe 9.2 et 704 015,56 euros de la CTM. La CTM a procédé au lancement des appels d'offre en décembre 2022 et l'ouverture des plis se fera premier trimestre 2023 en espérant qu'elle soit fructueuse. Le Carbet des Sciences n'étant plus maître d'ouvrage du projet de construction, notre comptabilité n'est pas impactée.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général et aux prescriptions du Code du commerce. Ils sont présentés conformément au règlement 2014-03 de Juin 2014 et au règlement n° 2018-06 de Décembre 2018 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables, sauf sur les points suivants :

- Le traitement des fonds dédiés : Justifié par la tenue d'une comptabilité annexe en analytique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Surtout dans le cas ici présent, où les subventions d'exploitations allouées à un projet sont supérieures aux dépenses effectives ou si le projet ne s'est pas réalisé à 100%.

Le surplus de perception est donc provisionné en cas de demande de remboursement par le financeur.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 977	8 484		10 460
Immobilisations corporelles	330 913	9 297		340 210
Immobilisations financières	3 727			3 727
TOTAL	336 617	17 781		354 397

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 977	831		2 808
TOTAL I	1 977	831		2 808
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	33 984	1 840		35 824
Matériel de transport	28 950			28 950
Matériel de bureau et informatique	27 962	1 338		29 300
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	90 896	3 177		94 074
TOTAL GENERAL (I+II)	92 873	4 008		96 882

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	19 216	19 216	
Autres créances	463 846	463 846	
Charges constatées d'avance	813	813	
TOTAL	483 875	483 875	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	3 727
Produits d'exploitation	750
Subventions/financements	462 661
Autres produits à recevoir	1 185
TOTAL	468 323

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	191 906				191 906
Dont générosité du public					
Report à nouveau	213 072			109 297	103 775
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-109 297	-109 297	93 666		93 666
Dont générosité du public					
Situation nette	295 681	-109 297	93 666	109 297	389 348
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	234 835				234 835
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	530 516	-109 297	93 666	109 297	624 182
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice	54 461	74
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs	5	40 584
Report à nouveau des activités propres de l'association	95 588	100
SOLDE	150 054	40 758

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A L'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global
Subventions d'exploitation						
AME22					10 479,65	10 479,65
ANI.MALLETTE.ARCHEO.					5 377,90	5 377,90
ATE22					2 912,30	2 912,30
ATELIERS.PETIT.DEJ21					1 018,42	1 018,42
CDG21					23 118,32	23 118,32
CDR20					2 082,90	2 082,90
CDR22					11 864,02	11 864,02
CRÉA.UTILS.BIODIV22					14 191,73	14 191,73
CUISINE.ANTI.GASPI21					4 686,40	4 686,40
DIFF22					5 361,93	5 361,93
ENT.UTILS.RTMM22					5 000,00	5 000,00
EXPO.DLO22					25 000,00	25 000,00
EXPO.FILLES.OSEZSCIE					7 511,27	7 511,27
EXPO.PESTICIDES22					51 553,68	51 553,68
IMPR'EAU22					12 500,00	12 500,00
INAUG.NOUVEAU.SSM22					198,55	198,55
MALLETTE.ARCHEO.21					2 218,76	2 218,76
MANGEONSMALIN.21					3 744,78	3 744,78
PASS21					2 692,95	2 692,95
PROG.SOMMEIL22					15 773,34	15 773,34
PROJET.MARECO22					19 009,50	19 009,50
RECONFIG.SELF19					14 725,64	14 725,64
TOTAL					241 022,04	241 022,04

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Subventions d'investissement**Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CTM PIA	CONSTRUCTI CONSTRUCTI	117 419 117 419			117 419 117 419
TOTAL		234 838			234 838

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions obligatoires similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	301 786	249 316	167 918	383 183
TOTAL GENERAL (I+II)	301 786	249 316	167 918	383 183
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		248 816	167 918	

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	27 831	27 831		
Dettes fiscales et sociales	54 775	54 775		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	96 702	96 702		
TOTAL	179 309	179 309		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	8 702
Dettes fiscales et sociales	37 510
Autres dettes	
TOTAL	46 212

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions reçues et fonds dédiés

Le CARBET DES SCIENCES a reçu 314 K € de subventions en 2022, dont 41% pour le programme d'activité 2021 octroyé par la CTM à hauteur de 129 K€

Subventions de fonctionnement

Montants subventions obtenues pour l'exercice 2022 : 550 649,67 €

- La période couverte : Pour l'ensemble des subventions la période concerne un exercice de 12 à 24 mois à compter de la date de départ du projet. Souvent elle est à cheval sur deux années civiles, soit 2021-2022 pour les projets commencés cette année.
- La nature de la subvention : Exploitation
- Le mode de comptabilisation : Neutralisation des subventions par le compte 194 pour les projets en cours non encore terminés à la clôture de l'exercice.

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CTM	ACTIVITES 2022	258 000		258 000		
ODE	ACTIVITES 2022	95 540		95 540		
ARS	ACTIVITES 2022	75 000	69 000	6 000		
OFB	ACTIVITES 2022	43 240	28 220	15 020		
DAC	ACTIVITES 2022	7 500	7 500			
DEAL	ACTIVITES 2022	14 000	7 000	7 000		
DRAJES	ACTIVITES 2022	8 000	8 000			
FND	ACTIVITES 2022	2 500	2 500			
MINISTERE DE L'ESR	ACTIVITES 2022	20 000	6 000	14 000		
ECO CO ²	ACTIVITES 2022	57 680	57 680			
TOTAL		581 460	185 900	395 560		

Annexes Associations 2023 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

DG DOMODOM : 276,69 €

DG TOTAL : 450 €

DG RISEDE : 3 000 €

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 58 760,68 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire
- l'âge de départ à la retraite : 60 ans
- le taux de rotation du personnel : 35 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 3,75 %
- le taux moyen des charges patronales 13,74% NC et 43,21% C

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	9	
TOTAL	10	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 052,50 E.